

1. La voie générale et technologique

2. La seconde générale et technologique

3. La seconde est une classe charnière : c'est une classe d'entrée dans le lycée où les élèves perdent facilement leurs repères ; elle constitue avec la troisième un cycle d'orientation.

4. La réforme du lycée, démarrée en 2010, a mis en place les enseignements d'exploration et les dispositifs d'accompagnement tels que l'accompagnement personnalisé (AP) et le tutorat.

5. L'AP, à raison de deux heures par semaine officiellement et dont le contenu est laissé à l'initiative des établissements, a du mal à s'adresser à tous les élèves de façon régulière. Ainsi peu d'élèves bénéficient de ces deux heures chaque semaine.

6. N'ayant eu aucune formation pour ce dispositif, les enseignants ont mis en place par manque de cadrage national autant d'expériences que d'établissements se substituant parfois aux missions des CPE ou des Copsy.

7. L'AP contribue ainsi à renforcer les inégalités entre les établissements.

8. L'AP, sous cette forme, doit être supprimée.

9. Pourtant une grande place dans l'emploi du temps, en complément des heures disciplinaires et dans un cadre national, doit être laissée à la méthodologie, au soutien et/ou approfondissement, aux projets.

10. Ces heures doivent être assurées par des personnels volontaires de l'équipe pédagogique.

11. Expliquer les attentes et les méthodes d'apprentissage, doit se faire dans le cadre

d'une réunion organisée avec les parents en début d'année.

12. De même, il est nécessaire de dégager du temps pour travailler sur le projet d'orientation avec le Copsy et le CPE, afin que l'orientation soit choisie et non subie.

13. Ce travail doit se faire dans le cadre d'une heure de vie de classe intégrée dans l'emploi du temps des élèves et dans le service du professeur principal.

14. Les enseignements d'exploration ont pour objectif affiché de « laisser aux élèves des choix les plus ouverts possibles » pour les aider à s'orienter en première.

15. Pourtant dans les faits, d'une part les élèves et les familles sont mal informés des choix possibles ; d'autre part, ces choix se réduisent généralement aux quelques options déjà préexistantes dans les établissements et restent une prédétermination pour la première.

16. Les objectifs de chacun des enseignements ne paraissent pas clairs aux enseignants qui, une fois de plus, n'ont reçu quasiment aucune formation pour les assurer. Ils les trouvent souvent en décalage avec leur formation initiale et leur concours, créant un sentiment de déqualification.

17. L'évaluation est très diverse selon les matières, ce qui rend ce dispositif encore plus illisible.

18. Même les élèves s'interrogent sur le rôle de ces enseignements dans l'orientation en première.

19. Les enseignements d'exploration doivent être supprimés.

20. La seconde doit permettre à tous les élèves d'avoir à la fois un niveau de connaissances communes dans toutes les matières déjà présentes en troisième et d'en découvrir d'autres comme les sciences économiques et sociales, la philosophie ou l'enseignement technologique spécifique aux filières technologiques du lycée.

21. Ces matières doivent être traitées sous forme d'un programme annuel permettant d'en sortir avec des connaissances solides pour la classe de première.

22. La seconde doit donc préparer à la classe de première générale et technologique en présentant un tronc commun, accompagnée d'options facultatives.

23. Aucune option ne doit être imposée pour l'accès à une série de première.

24. La voie générale

25. La voie générale a pour mission de dispenser une formation générale (complétant et consolidant celle du collège unique et de la seconde générale et technologique) qui permette d'orienter les élèves vers l'enseignement supérieur par une détermination progressive dans le cadre de grands champs disciplinaires (littéraire, scientifique, économique et social...).

26. Pour mettre fin à la hiérarchie entre les 3 filières de la série générale, il faut mettre fin à une spécialisation précoce des élèves.

27. La voie générale du lycée n'a pas pour vocation de former des spécialistes avant l'heure et doit donc permettre à toutes les lycéennes et à tous les lycéens d'acquérir une culture générale de haut niveau la plus variée possible.

28. Pour cela il faut rééquilibrer les enseignements dans les filières sans qu'il y ait d'enseignements « au rabais », source de démotivation pour les élèves et de déqualification pour les enseignants.

29. Bien entendu, il faut aussi que ce rééquilibrage ne vienne pas constituer un frein pour l'accès à l'enseignement supérieur.

30. Enfin, il ne faut pas qu'il y ait d'empilement disciplinaire qui surchargerait la semaine de travail des élèves.

31. bis Ce rééquilibrage doit aussi permettre de lutter contre l'absence de mixité entre différentes filières (sur représentation féminine en L, sur représentation masculine en S option SI)

32. Face à cette situation complexe, la CGT Educ'action propose/revendique que les trois filières (L, ES, S) disposent d'un même enseignement général avec des options d'approfondissement dans certaines disciplines.

13 bis La définition de cet enseignement général devra associer largement les personnels enseignants

33. La mise en place d'un même enseignement général passe notamment par :

- Le rétablissement de l'enseignement de mathématiques en filière L
- La généralisation à l'ensemble des filières d'un enseignement de SES
- Le retour à un enseignement d'histoire-géographie en terminale S

34. Il ne saurait être fait de confusion avec le tronc commun tels qu'envisagés par les réformes du lycée de Xavier Darcos puis de Luc Chatel dont le but était de faire des économies sous couvert d'innovations pédagogiques censées favoriser la réussite scolaire sans que jamais les moyens nécessaires ne soient mis en place.

35. Cet enseignement commun serait dispensé dans le cadre du groupe classe défini par filière, évitant de fait les économies d'échelle.

36. De même les dédoublements nécessaires dans les disciplines notamment en langues ou en sciences ne doivent pas se faire dans le cadre d'une globalisation mais bien au sein de la classe.

37. Cela rend nécessaire un cadrage national (seuils de dédoublements...) ainsi qu'un renforcement des moyens pour que cela puisse être mis en œuvre. Les effectifs classe doivent également être réduits pour que la réussite de toutes et tous soit possible.

38. Le fait de réduire la spécialisation et de donner un enseignement commun disciplinaire faciliterait les réorientations en cours de parcours et réduirait de fait l'échec.

39. D'autre part, il faut développer les classes passerelles (1^e d'adaptation,...) et l'individualisation des parcours (modules de soutien, de remédiation ou d'approfondissement) pour permettre entre autres, à plus de lycéens de parvenir à des

études supérieures et limiter ceux sortant du système scolaire sans aucun diplôme.

40. Permettre à chaque élève d'avancer à son rythme par rapport à son projet, ce n'est pas coûteux pour l'État car c'est un investissement créateur de richesses pour la société de demain.

41. Nous rappelons notre attachement à l'organisation du baccalauréat (diplôme correspondant au premier grade universitaire) sous la forme d'examens ponctuels, garantie d'une égalité sur le territoire entre les candidat-es.

42. La voie technologique

43. En 2010, 31,9% des élèves de terminale générale et technologique étaient inscrit-e-s en terminale technologique :

- 7,5% en Sciences et Technologies Industrielles (STI)
- 1,6% en Sciences et Technologies de Laboratoire (STL)
- 16,5% en Sciences et Technologies de la Gestion (STG)
- 5,6% en Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)
- 0,7% en Techniques de la Musique et de la Danse (TMD) et en Hôtellerie.

44. La CGT Educ'action considère que le cycle conduisant au baccalauréat technologique est une voie à part entière, qui doit se caractériser par des contenus laissant une large place à la culture technologique et par des pratiques pédagogiques diversifiées.

45. Elle se distingue des voies professionnelles et générales, en permettant aux élèves une appropriation de savoirs théoriques au travers de travaux pratiques et de projets ainsi que par la place réservée à la pédagogie inductive.

46. Sa finalité n'est pas une insertion professionnelle directe mais permet d'atteindre celle-ci par une diversité de parcours allant du Brevet de technicien supérieur (BTS) aux diplômes universitaires.

47. Dès lors que l'on assigne ce rôle au bac technologique, la confusion parfois

faite entre bac professionnel et bac technologique n'a plus de raison d'être.

48. Des évolutions nécessaires

49. Pendant plusieurs années les gouvernements successifs ont refusé d'examiner la situation de la voie technologique. Après deux études antérieures qui n'ont jamais connu de suites, Bernard Decomps rédige en 2001 un rapport, intitulé "*une nouvelle ambition pour les séries de sciences et technologie*".

50. Ce rapport pointait un certain nombre de dysfonctionnements parmi lesquels :

- L'échec de trop nombreux-ses bachelier-e-s technologiques lorsqu'elles ou ils s'orientent vers les filières universitaires ;
- La poursuite d'études plus difficile après certains baccalauréats ;
- Une répartition sexuée des jeunes dans les filières technologiques : les jeunes filles choisissent en masse les filières tertiaires, sanitaires et sociales ; très peu choisissent les filières industrielles ;
- L'étanchéité et le cloisonnement des parcours.

51. Force est de constater que 10 années après la remise de ce rapport, ces constats demeurent d'actualité au regard des statistiques du ministère.

52. Sur l'ensemble des bachelier-ère-s rentré-e-s en première année de Licence (L1) en 2008, seul-e-s 51% des élèves provenant de séries technologiques poursuivent en Licence (contre 80% des bachelier-ère-s de filières générales), dont 59% redoublent (contre 26%) ; 38% se réorientent (contre 16%) et 11% arrêtent leurs études (contre 4%) .

53. Si STI ou STL peuvent assez facilement trouver une place en Sections de Techniciens Supérieurs (STS) ou en Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les poursuites d'études des élèves de STG ou de ST2S, dans ces formations, s'avèrent plus compliquées. Par exemple, en 2010, seul-e-s 8,6% des élèves de STI étaient inscrit-e-s en L1 (74,1% en STS ou IUT) mais on retrouvait 22,9% des élèves

de STG en L1 (contre 54,6% en STS ou IUT).

54. Au regard des difficultés rencontrées par les bachelier-ère-s technologique en L1, l'orientation de ces élèves de STG vers l'université pose problème. Ce chiffre a en outre très peu évolué depuis 2000, où près de 25% des élèves de la filière tertiaire s'inscrivaient en DEUG.

55. A la rentrée 2010, les filles représentaient 54,4% des élèves de première générale et technologique. Si cette répartition se retrouvait dans la filière STG (55,4%) et dans la filière STL (55,3%), ce n'est absolument pas le cas dans celles des STI (11,5%) et des ST2S (91,7%).

56. Enfin, le cloisonnement des parcours dans la voie technologique n'a finalement toujours rien à envier à celui qu'on retrouve au sein de la voie générale ou entre les 3 voies.

57. Il aura pourtant fallu attendre 2005 pour qu'une réforme de la filière Sciences et Technologies du Tertiaire (STT) transformée en filière Sciences et Technologie de la Gestion (STG) voit le jour et 2007 pour que la filière Sciences médico-sociales (SMS) soit rénovée avec la mise en place d'une première Sciences et Technologie de la Santé et du Social (ST2S).

58. Mais c'est en fait dans le cadre de la réforme du lycée de 2010, que la voie technologique s'est vue profondément réformée, avec la création des filières Sciences et Technologie du Management et de la Gestion (STMG), Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (ST2A) et la rénovation des filières ST2S et STL. C'est donc logiquement que cette réforme présente les mêmes défauts que celle de la voie générale.

59. La CGT Educ'action estimait, et estime toujours, qu'une évolution de la voie technologique est nécessaire. Elle est intervenue pour qu'une réflexion, dans le

cadre d'une concertation large de l'ensemble des acteurs sociaux, soit entreprise afin de déterminer les axes de rénovation à entreprendre. C'est en réfléchissant sur l'ensemble des 3 voies du lycée (générale, professionnelle, technologique) que l'on peut donner une véritable place et l'égale dignité à chacune de ces voies.

60. La filière STMG

61. La filière STG (Sciences et Technologies de la Gestion) devient à la rentrée 2012 la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) et ceci au bout de 5 sessions seulement du bac STG. Le terme « management » est à la mode et il n'a pas été rajouté sans raison. Cette réforme a des conséquences sur les enseignements et sur les futures structures accentuées par l'autonomie des établissements.

62. Les enseignements

63. **L'enseignement d'exploration en seconde (PFEG : Principes Fondamentaux d'Économie et de Gestion) :** cet enseignement ne permet plus de découvrir la filière STMG et ses spécificités liées à la technologie. **Son programme, par sa proximité avec celui de SES, entretient la confusion sur les objectifs pédagogiques.** L'option enseignée précédemment **permettait** de travailler sous forme de projet en utilisant l'outil informatique et tout ceci 3h par semaine (au lieu de 1,5h actuellement). Le manque de lisibilité de l'option en seconde commence déjà à se faire ressentir et a pour conséquence directe la baisse des effectifs en 1ère STMG **qui sera accentuée par la mise en place expérimentale de l'enseignement d'exploration CME (Connaissance du monde économique).**

64. **Le management** passe de 2h à 2h30 en première et de 2h à 3h en terminale **au détriment des enseignements de spécialité**. Cette réforme fait du management sa priorité et considère son enseignement comme un « management stratégique » alors que les sciences de gestion sont considérées comme un « management

opérationnel ». Cette vision est réductrice et le programme manque d'apports théoriques. Enfin, le management s'impose aussi dans les concours puisque désormais la composition d'économie ou de droit à l'agrégation est remplacée par une composition de management.

65. Les sciences de gestion : cette nouvelle matière vient remplacer (en les fusionnant) la communication et la gestion auparavant enseignées en première. Cette fusion constitue un tronç commun. Mais, le programme proposé est un fourre-tout manquant de liens. De plus, chaque professeur d'éco-gestion a une spécialité gestion ou communication. Il devra désormais enseigner les deux sans réelle formation.

66. L'enseignement de spécialité (ressources humaines, marketing, gestion et finance) passe de 8h à 6h en terminale. La diminution de cet enseignement peut avoir une conséquence directe sur le taux de réussite des élèves. De plus, l'oral de spécialité (coefficient 6) se passe désormais en CCF (contrôle en cours de formation) ce qui accentue les différences entre établissements.

67. Les langues passent de 5h à 4h30 alors qu'un des objectifs de la réforme des lycées est de « favoriser l'apprentissage des langues » et que les BTS sont maintenant tous à référentiel européen.

68. L'absence d'un référentiel précis : Les programmes sont désormais rédigés de manière synthétique sans qu'aucune délimitation ne soit faite. Cette absence de précision va accentuer les différences entre les établissements et la concurrence entre eux. Le respect du programme permet d'enseigner seulement un minimum.

69. Les structures

70. La classe de première STMG devient unique ce qui, vu le contexte de suppression de postes, favorise les classes à 35 élèves.

71. Les dédoublements : Le calcul des heures dédoublées change. Les dédoublements ne sont plus

systématiquement attribués aux classes supérieures à 24 élèves. En outre, ces dédoublements ne sont plus fléchés pour les disciplines et devront être négociés localement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et l'administration. Ainsi dans le cadre de l'autonomie des établissements et à l'instar de la voie générale, des dérivés ont été observés dans certains lycées : l'intégralité des heures à effectif réduit allouées pour des élèves de STMG a servi à financer des projets culturels.

72. La CGT Educ'Action revendique :

73. L'arrêt des sigles à rallonge comme STMGCFE et la dénomination de la filière « économie-gestion » comme c'est le cas à l'université.

74. Un véritable enseignement technologique spécifique à la filière.

75. L'abandon du « management » comme priorité.

76. La distinction entre les enseignements de communication et de gestion en première STMG et ceci à part égale (4h + 4h) afin de permettre aux élèves d'accéder à l'ensemble des terminales.

77. La création dans tous les établissements proposant des STMG, de l'ensemble des spécialités.

78. Des programmes clairs avec un référentiel précis et un cadre national pour le dédoublement des heures.

79. L'abandon des CCF, source d'inégalités entre élèves.

80. Une nouvelle filière industrielle inepte, la STI2D

81. Une filière industrielle, permettant la réussite des élèves mais à rénover.

82. La filière STI, constituée de 13 options, était une spécificité française. Au contraire de la voie professionnelle, elle n'avait ni comme débouché immédiat un

diplôme professionnel ni comme but une spécialisation. Son objectif était de créer chez les élèves une culture technologique diversifiée et adaptable qu'ils pourraient mettre à profit aussi bien dans leurs poursuites d'études que dans leur vie professionnelle.

83. Elle différait également de la voie générale par la large place laissée à la manipulation et à la réalisation en atelier, TP et TD, permettant ainsi de mieux faire passer des concepts théoriques en rapport avec ces travaux. Par ailleurs, le travail en groupes à effectifs réduits permettait aux élèves en difficulté de s'en sortir et de décrocher un baccalauréat ouvrant à des poursuites d'études pour tous.

84. Si le débouché naturel de la filière se faisait sur des études courtes, à bac plus 2 en Section de Technicien Supérieur (STS), elle ne fermait pas la porte à l'obtention de diplômes à bac plus 3, voire à bac plus 5, directement par le biais des IUT puis des licences pro, ou des classes préparatoires, mais aussi après l'obtention du BTS.

85. Cette voie était donc une filière de remédiation et de réussite pour des élèves peu à l'aise au départ avec des concepts théoriques. Elle leur permettait d'obtenir le bac, de s'insérer professionnellement avec les BTS et de suivre, pour certains, des études supérieures longues.

86. Pour autant, son attractivité ne cessait de décliner depuis plusieurs années, pour de multiples raisons :

87. - mauvaise image de la filière, en particulier des spécialités mécaniques et du travail dans l'industrie en général

88. - réputation infondée d'une absence de débouchés

89. - refus des études courtes

90. - déséquilibre général des filières au profit de la S

91. - programmes qui n'évoluent pas suffisamment et ne collent plus forcément aux réalités industrielles

92. - peu de volonté de promouvoir des filières très coûteuses en matériel et en postes

93. - lisibilité limitée des filières et options

94. - peur d'une spécialisation ou d'un enfermement dans une voie techno sans avoir une réelle vision après la seconde

95. La nécessité d'une rénovation de la filière STI faisait donc consensus aussi bien pour les enseignants de la filière que pour l'inspection.

96. Une réforme précipitée qui signe la mort de l'enseignement technologique industriel

97. Aussi, une réforme a été mise en place, par le ministère de Luc Chatel, à partir de la rentrée 2011. Il s'agit de transformer les STI en Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable. Ces STI2D, si on laisse de côté la filière Arts Appliqués, transformée en STI2A, ne conservent que 4 spécialités. Cette réforme se fait dans le cadre plus général de la réforme du lycée avec un tronc commun dans les matières générales, l'accompagnement personnalisé et la globalisation des heures de dédoublements, porteurs de concurrence, d'inégalités et d'économies.

98. La philosophie même de l'enseignement technologique change. Un enseignement technologique transversal, commun à toutes les filières, très généraliste et théorique, est créé, les horaires de spécialités diminuent et le travail en atelier et en TP est en bonne partie abandonné, au profit de projets personnels sur ordinateur.

99. Cette réforme, sous couvert de sauver la voie technologique industrielle, la vide de sa substance et fait de la STI2D une filière scientifique à caractère technologique.

100. La fin du travail en atelier et en effectifs réduits, la théorisation accrue de

l'enseignement auront pour conséquence l'impossibilité pour les élèves que l'on rencontrait en STI d'y trouver leur place.

101. Le but annoncé de cette réforme est de remplir les filières scientifiques dans le supérieur. De fait elle entérine donc le rôle de filière d'excellence à vocation généraliste de la filière scientifique option sciences et vie de la terre (S-SVT), censée pourtant être une filière scientifique théorique, et concurrence, tant dans son contenu que dans sa vocation la filière Scientifique option sciences de l'ingénieur (S-SI), filière scientifique censée préparer au métier d'ingénieur.

102. Pour autant, elle ne répond pas au problème global du manque de vocation scientifique des lycéens et risque de faire apparaître la STI2D comme une « filière S de seconde zone » contredisant ainsi la volonté programmée de revaloriser la voie technologique.

103. Elle fait aussi peser un risque sur les diplômés de BTS industriels qui ne sont plus le débouché naturel des STI2D.

104. Comme la réforme de l'enseignement professionnel et du lycée général, elle vise avant tout à une diminution drastique du nombre de postes.

105. Des enseignant-e-s ignoré-e-s et maltraité-e-s

106. La création des STI2D s'est faite sans aucune concertation et de façon précipitée. Les programmes ont été publiés peu de temps avant la rentrée des premières et sans que les collègues ne soient guidés par des « sujets zéros ».

107. La formation des enseignant-e-s, appelé-e-s à mettre en place la réforme, s'est faite sans aucun cadrage national, laissant les collègues désabusé-e-s, avec une bonne part d'autoformation sur une plate-forme à distance, sans formation concrète et, qui plus est, en dehors du temps de travail. Dans certaines académies, les collègues ont mené la rentrée 2012 sans avoir été formé-e-s ; dans d'autres, sans pouvoir cerner ce qu'ils auraient à

enseigner à leurs élèves, ils ont été confronté-e-s à des formations parfois incompréhensibles et des formateur-trice-s dépassé-e-s.

108. Pour les collègues de certaines disciplines trop éloignées des 4 nouvelles spécialités, pour les enseignant-e-s de physique appliquée dont la matière disparaît en première et terminale, aucune mesure réelle d'aide à la reconversion n'a été proposée. Il ne peut pourtant être question de laisser les personnels changer de discipline, en technologie collège, en mathématiques ou en sciences physiques, avec pour seule formation quelques heures distillées au cours de l'année.

109. Enfin, l'absence de règle nationale claire sur les étiquettes de poste des 4 spécialités induit, dans les mesures de carte scolaire et l'étiquetage des postes ouverts au mouvement, l'arbitraire le plus total des chefs d'établissement et des IPR.

110. Pour autant, la CGT s'est toujours prononcée pour une réforme des STI dans le cadre de l'égalité des trois voies générale, technologique et professionnelle.

111. Cette réforme, à elle seule, ne saurait suffire à assurer le développement de la voie technologique industrielle car sa perte d'attractivité est aussi la conséquence de la désindustrialisation constante de notre pays. Le déséquilibre des filières au profit de la série S et la mise en concurrence avec les bac pro 3 ans ne font qu'aggraver cette situation.

112. Pour la CGT Educ'action la filière doit être rénovée notamment avec une meilleure lisibilité de l'offre de formation.

113. En 2006, une réforme, annoncée avec hésitation, puis retirée, proposait le regroupement des STI dans 6 filières : Architecture et Construction, Énergies et Environnement, Information et Réseau, Ingénierie des systèmes automatiques, Ingénierie mécanique, Design et Arts appliqués.

114. Le contenu des programmes d'enseignement devait être modifié, en

visant des capacités générales, plus théoriques, et en s'inscrivant dans une finalité d'insertion professionnelle au niveau bac + 2 ou 3 (licence), voire au niveau ingénieur, bac + 5 (master).

115. La CGT Educ'action avait à l'époque porté une appréciation positive sur la philosophie générale de ces propositions tout en pointant l'absence de réponse sur le devenir de certaines spécialités comme bois et matériaux associés, structures métalliques, matériaux souples, micro-techniques et systèmes motorisés, en soulignant la nécessité de financer la réforme à la hauteur des besoins (équipements, formation des enseignants) et en exigeant le maintien d'une carte des formations diversifiées sur tout le territoire.

116. La CGT Educ'action exige l'abandon de la réforme de la STI2D, l'ouverture de négociations sur l'avenir de la voie technologique industrielle et, en attendant, le gel des suppressions de postes.

117. Elle revendique le maintien de la discipline physique appliquée dans la filière renouvelée.

118. Elle revendique une rénovation qui conserve le caractère réellement technologique de la filière ainsi que le travail pratique en atelier et TP, en groupes à effectifs réduits, qui permet la réussite de tous les élèves et leur acquisition de savoirs plus théoriques.

119. Elle réaffirme l'importance de l'enseignement disciplinaire par des

enseignants dont la formation initiale constitue l'essentiel de leur parcours.

120. Basée sur deux ans, cette filière renouvelée pourrait, dans sa première année, poursuivre des enseignements communs diversifiés, et se diriger vers une réelle spécialisation la dernière année. La classe de seconde proposant un premier échelon d'orientation, et celle de première un deuxième. Un accès plus large au STS et IUT pourrait alors être aussi envisagé.

121. Afin d'assurer ces passerelles, de réussir l'intégration des bac pro 3 ans et des bacheliers de tous horizons, des heures de remise à niveau pourraient être officialisées dans la première année de ces parcours.

122. Elle doit réaffirmer son caractère industriel en appuyant ces enseignements sur des supports interdisciplinaires issus du monde de l'entreprise (moins grand public).

123. Elle rappelle que l'objectif d'amener le plus grand nombre possible d'élèves vers les études longues ne peut se faire qu'à travers la diversité des parcours. Aussi les STS doivent demeurer un débouché naturel des élèves de la voie technologique, car ces sections, tout en garantissant une insertion professionnelle directe, permettent aussi les poursuites d'études.

124. Elle estime que la réussite d'une telle réforme passe par une réelle formation continue des enseignants et une adaptation fréquente des contenus d'enseignement, afin de coller aux réalités industrielles.